

**U D S I S**  
**Union départementale scolaire et d'intérêt social**  
**des Pyrénées-Orientales**

**extrait du registre des délibérations**  
**séance du 19 décembre 2019**

L'an deux mille dix-neuf et le 19 décembre, à 9 heures 30, le comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à THUIR, sous la présidence de Jean ROQUE, Président de l'U.D.S.I.S..

<b>N° délibération :</b> <b>19/12/19 – 04</b>	<b>objet :</b> <b>Autorisation d'Occupation Temporaire (A.O.T.) concernant le centre de sports de mer de Saint Cyprien</b>
--	---

**représentants des conseillers généraux :**

**Titulaires présents :** Jean ROQUE, Marie-Pierre SADOURNY, Edith PUGNET

**Suppléants présents :** /

**Titulaires absents ayant donné procuration :** /

**Absents :** Hermeline MALHERBE, René OLIVE, Michel MOLY, Martine ROLLAND Robert OLIVE, Madeleine GARCIA-VIDAL, Françoise FITER, Damienne BEFFARA, Marina PARRA-JOLY

**représentants de l'assemblée syndicale :**

**Titulaires présents :** Raymond LEMORT, Arlette BIGORRE, Alain GOT, Mireille REBECQ, Loïc GARRIDO, Georges GUARDIA, Aurélie SIRJEAN.

**Suppléants présents :** /

**Titulaires absents ayant donné procuration :** /

**Absents :** Jacqueline ALBAFOUILLE, Katell MATET, René BANTOURE, Michel FERRER, Charles CHIVILO, Jean-Louis DEMELIN, Julie BALLANEDA, Françoise ORTEGA, Sylvie TORRES, Emilie BENZAKEN-DUVILLIER

**Le Président**

**Rappelle** que l'Union Départementale Scolaire et d'Intérêt Social a pour mission, dans le cadre du temps scolaire et périscolaire, d'assurer un service public de la restauration collective et des activités sportives et œuvres sociales. Née d'une vision partagée du développement des territoires du département, l'UDSIS a pour ambition d'accompagner la jeunesse et son épanouissement en offrant des services de qualité.

**Précise** que depuis 1974, titulaire d'un contrat d'amodiation avec la Mairie de St Cyprien, l'UDSIS a construit le centre nautique et a géré celui-ci en y exerçant des activités nautiques (notamment de voile) à destination d'un public scolaire et social.

L'UDSIS a, par ailleurs, diversifié son activité en proposant également des prestations d'hébergement pour son public.

**Indique** qu'à compter du 1er janvier 2020, avec l'accord de la Mairie, l'UDSIS et le Département ont la volonté commune de développer le centre sports de mer, répondant ainsi à un engagement fort pris à la suite de la grande concertation « Imagine les PO » (cf. engagement n°19 « Investir dans les installations sportives sur l'ensemble du territoire, dont la cité sportive de Font-Romeu, et financer les équipements adaptés au handisport pour devenir une « terre de Jeux »).

Il s'agit, pour les 20 prochaines années, de poursuivre l'activité sur le site tout en mettant en œuvre un ambitieux programme pour :

- renforcer l'action éducative, principalement par l'activité voile, en direction des publics enfants et jeunes (scolaires, périscolaires, extrascolaires) et des publics empêchés ;
- s'inscrire dans une dynamique socio-économique de développement du territoire (communal et départemental) par la mise en œuvre de stages, de formation en direction de publics en formation professionnelle, d'usagers du port de plaisance, de toute personne désirant pratiquer la voile ;

- accompagner la commune dans l'accueil de groupes, plus particulièrement à vocation sportive, sur le centre.

Ce programme ambitieux rend nécessaire d'importants travaux sur le site de la base nautique de Saint Cyprien axés sur la mise en accessibilité des bâtiments et un plan de rénovation/restructuration du bâti existant. Cela permettra d'offrir les meilleures conditions d'accueil pour les activités éducatives et sociales de l'UDSIS et contribuera grandement au développement de l'activité nautique sur les territoires du département et de la commune.

**Souligne** qu'un investissement conséquent dans cet équipement sportif s'inscrit naturellement dans l'optique de la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 qui constitue une opportunité historique, tant pour le rayonnement de la commune que pour le Département candidat au label "Terre de jeux" et pour l'UDSIS qui a d'ores et déjà déposé sa candidature aux fins d'une labellisation « centre de préparation olympique ».

**Rajoute** que dans cette perspective, l'étude préalable de la SPL Pyrénées-Orientales Aménagement (dont l'UDSIS et le Département sont actionnaires) a permis de dégager une programmation prévisionnelle des travaux qui seraient réalisés par l'UDSIS sur les points suivants :

- au niveau des aménagements extérieurs : une réorganisation des stationnements bateaux et de la cale d'accès, la création de parkings pour le personnel et les visiteurs, un aménagement qualitatif et durable des espaces extérieurs, la matérialisation des quais mis à disposition de l'UDSIS, la création éventuelle d'un espace détente sur les extérieurs, la création d'ateliers techniques à proximité de la cale d'accès, la démolition de la tour de vigie ;
- concernant le pôle technique : une réorganisation fonctionnelle et logistique du bâtiment, l'agrandissement des vestiaires et des sanitaires, l'aménagement à l'étage de salles modulables permettant l'accueil de formations et la pratique d'activité en intérieur, la création d'une infirmerie ;
- concernant le pôle administratif et restauration : une rénovation globale des locaux dédiés, l'aménagement de salles de classes permettant également l'accueil de formations ou séminaires, l'agrandissement des bureaux, la création d'une nouvelle entrée à l'Est, l'aménagement d'une zone de contrôle sécurisée sur le toit, une réorganisation de la cuisine ;
- concernant le pôle hébergement : une amélioration de la qualité d'hébergement et d'accueil, le renouvellement du mobilier, la création d'unités d'hébergements pour les saisonniers, la création d'une buanderie, l'aménagement d'une salle permettant l'accueil préalable des grands groupes, la création d'un nouvel espace de stockage.

**Indique** que le coût prévisionnel total des investissements est estimé à ce jour à 4 000 000 euros HT et le Département s'engage à un financement conséquent, pouvant correspondre à 80 % du montant global de l'opération (montant qui sera défini par l'étude de programmation), en contrepartie de la signature par la Mairie de Saint Cyprien et par l'UDSIS d'un contrat d'une durée de 20 ans (durée adossée aux durées d'amortissement des travaux).

L'UDSIS s'engagera sur 20% de financement de l'opération, étant entendu qu'il sera demandé par ailleurs tous les subventionnements possibles pour cette opération qui pourrait survenir en atténuation de cette part des 20%.

Compte tenu de ce qui précède, **demande** au Comité Syndical, après en avoir délibéré, de bien vouloir :

- Approuver la convention portant Autorisation d'Occupation Temporaire (A.O.T) du domaine public constitutive de droits réels ;
- Approuver la part de financement de l'UDSIS (20%) et inscrire les crédits correspondant au budget en fonction de l'avancement du programme.
- Autoriser le Président à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus  
Pour extrait conforme

Le Président de l'U.D.S.I.S.,

Jean ROQUE



PREFECTURE  
PYRÉNÉES - ORIENTALES

20 DEC. 2019

COURRIER

ARCHITECTURE  
ORIENTAL - ORIENTAL

5th DEC 2012

COURT

